

Déclaration liminaire

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et messieurs les membres du CDEN

Ce CDEN se tient alors que la crise sanitaire sévit depuis près d'une année déjà. Depuis septembre dernier, cette situation a encore aggravé la crise sociale, faisant basculer dans la pauvreté un million de nos concitoyens en plus. Dans ce contexte et après avoir été privés de classe lors du premier confinement, le nombre d'élèves en grande difficulté scolaire a explosé.

Cela n'est pas le fruit du hasard mais la conséquence directe du refus du Ministre de l'Education nationale d'accorder des moyens supplémentaires pour faire face aux conditions actuelles et répondre ainsi à la nécessité d'un véritable plan d'urgence en recrutant immédiatement les enseignants, les AESH, les infirmières, les psychologues et les médecins scolaires qui font tant défaut. Pourtant ce gouvernement continue à distribuer des milliards d'euros « d'aides » aux entreprises qui licencient.

Nous avons entendu le Président de la République répéter la formule du « *quoi qu'il en coûte* ». Or force est de constater que non seulement pas un euro supplémentaire n'a été dégagé pour faire face à la crise sanitaire, mais chacun a pris connaissance du fait que 212 millions d'euros prévus au budget 2020 ont été rendu par M. Blanquer. C'est l'équivalent de la rémunération de 4200 postes d'enseignants titulaires pendant un an ; c'est l'équivalent de la moitié de la pseudo revalorisation promise à seulement 30% des enseignants du Grenelle pour 2021. Ceci est à mettre en parallèle avec les 178 contractuels employés à la hâte dans notre académie et dont les contrats se terminent aujourd'hui.

C'est inacceptable !

Pas un euro pour créer des postes supplémentaires comme le revendiquait FO dès la rentrée de septembre, pour alléger les effectifs, assurer au minimum les remplacements et permettre aux élèves de rattraper le retard accumulé pendant le premier confinement.

La plupart du temps, par manque de remplaçants dans les écoles, il faut avoir recours à la répartition des élèves dans les autres classes dans lesquelles ils « s'entassent » au mépris des règles sanitaires de distanciation et des recommandations de non brassage du protocole sanitaire. Dans les collèges et les lycées, les moyens de remplacements n'ont pas été abondés non plus et des milliers d'heures de cours n'ont donc pas été assurées. Des élèves vont accéder à la classe supérieure sans avoir parcouru, pour la seconde année l'ensemble du programme.

Les équipements ne suivent pas non plus. Dans certains lycées, certains collègues sont obligés d'assurer une partie de leur enseignement en distanciel et parfois avec leur propre matériel. Qu'importe aussi si les élèves reçoivent un enseignement altéré et pour beaucoup perdent pied.

En dehors de tout cadre réglementaire, l'administration impose parfois une pression pour que les enseignants vulnérables, placés en autorisation spéciale d'absence, assurent leurs heures de cours à distance ou à effectuer une « continuité pédagogique » alors qu'un moyen provisoire est même parfois installé sur leur poste. Nous demandons que cela cesse immédiatement.

Quant au Bac, il est désormais pour l'essentiel en contrôle continu, le Ministre Blanquer saisissant l'opportunité de la crise sanitaire pour parachever sa réforme. FO réitère sa revendication d'abrogation de la réforme du lycée et du bac et exige le retour à un examen basé sur des épreuves nationales, terminales et anonymes, garantissant à tout lauréat l'accès à la filière de l'université de son choix.

La gestion de la crise sanitaire par le ministère de l'Education nationale se résume à une succession de protocoles inapplicables, sans moyens adéquats qui contraignent les équipes à des réaménagements sans fin. Aujourd'hui, en pleine expansion des variants de la Covid-19, au mépris de la santé des enseignants et des élèves, le Ministre de l'EN vient de modifier sa dernière FAQ en revenant sur les conditions de fermetures de classes. En minimisant les effets de la crise sanitaire dans les établissements scolaires, le Ministre fait prendre de nouveaux risques aux enseignants et aux élèves. C'est intolérable et insupportable !

Depuis 2 semaines désormais, les enseignants d'EPS sont privés de leurs outils de travail. Ils ne peuvent plus disposer d'installations couvertes pour assurer leur enseignement. Ils doivent quotidiennement improviser et renoncer aux objectifs assignés par le programme.

Dans les écoles, le protocole cantine désorganise les enseignements, les obligations de services des enseignants, le temps de restauration des élèves et réduit le temps de classe du aux élèves. Le maire devient-il supérieur hiérarchique des professeurs des écoles pour décider de leur temps de travail ?

S'ajoutent à cela des mesures remettant en cause nos droits élémentaires, dans la droite ligne des mesures répressives de la Loi de sécurité globale, comme la récente décision du Recteur de notre Académie d'interdire les réunions syndicales de plus de 6 personnes dans les établissements scolaires, privant ainsi les personnels du libre exercice de leur droit syndical. Mais pour contenir réellement l'épidémie, rien n'est sérieusement fait !

Les représentants FO réitèrent les revendications déjà exprimées depuis des mois maintenant dans les différentes instances à tous les niveaux :

- des masques FFP2, conformes au Code du Travail, à minima des masques chirurgicaux gratuits pour les enseignants et les élèves,
- des tests réguliers et massifs proposés durant les horaires de services, tant aux personnels qu'aux élèves;
- des ASA pour les personnels vulnérables et non le « télétravail » contraint, en dehors de tout cadre réglementaire;
- la suppression définitive du jour de carence;
- la reconnaissance de l'imputabilité à l'employeur pour tout agent ayant contracté le virus sur son lieu de travail;
- un suivi renforcé des personnels par la médecine de prévention, conformément à leur mission et recrutement de médecins en nombre suffisant ;
- des recrutements dans toutes les catégories pour garantir les remplacements et alléger les effectifs dans les écoles, les collèges et les lycées ;

- un respect des prérogatives des CHSCT qui suppose l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique ;
- le maintien des personnels de santé scolaire et de service social au sein de l'Education nationale et par conséquent le retrait de la loi 4D qui remet en cause les statuts nationaux et accélère la territorialisation de l'école.

La prochaine rentrée 2021 se présente elle aussi sous le signe de l'austérité budgétaire, sans prendre en cause les besoins exceptionnels des élèves liées à cette situation sanitaire.

C'est pourquoi, en CTA et CTSD collèges et 1er degré, les représentants du personnel ont unanimement et systématiquement rejeté la carte scolaire présentée par le Recteur et le DASEN, considérant que nous étions bien loin du compte. Le recteur et le DASEN sont restés sourds aux demandes de maintien et d'ouverture de classes, relayant la politique ministérielle méprisant les besoins et les conditions de travail des enseignants et des élèves.

La dotation de 131 postes dans le Primaire attribuée à notre département est entièrement absorbée par les priorités ministérielles de dédoublement en éducation prioritaire et du nouveau régime de décharge des directeurs et ne permettra pas de répondre aux besoins réels des personnels en termes d'allègement général des effectifs, de remplacement systématique des absences liées ou non à la COVID-19, de non fermetures de postes et d'ouvertures nécessaires, de créations nécessaires de postes dans l'enseignement spécialisé...

A la rentrée prochaine, les classes resteront surchargées, les dédoublements trop rares et les problèmes de remplacement tout aussi urgents que cette année.

Dans les écoles, le taux d'encadrement n'évolue pas de manière significative. Au demeurant, ce taux est à relativiser considérant le poids de la mesure des dédoublements en Education prioritaire. Le département reste en dessous de la moyenne académique si l'on se réfère aux chiffres donnés lors du CTA du 22 janvier. Nationalement, l'académie d'Aix-Marseille malgré les difficultés de ses élèves sur le plan social et économique, reste parmi les moins bien dotés. Dans les écoles, de nombreuses suppressions de classes, ont été décidées malgré l'opposition des organisations syndicales, des personnels, des parents d'élèves, de certains élus. La FNEC FP FO revendique que tous les dossiers portés à la connaissance du DASEN lors du « CTSD carte scolaire » fasse l'objet d'un réexamen systématique.

Pour accueillir les élèves supplémentaires dans les collèges, 282h postes sont supprimées tandis que 595 heures supplémentaires sont dotées. Il y a donc augmentation des « équivalents temps pleins ». Pour FO, c'est inacceptable ! Les ETP sont la négation du statut des enseignants. Nous voulons le respect de nos obligations de services hebdomadaires, nous voulons des postes ! Cette situation va encore alourdir la charge de travail d'enseignants déjà épuisés par deux années scolaires difficiles.

Alors que les violences sont en hausse dans les établissements, les moyens d'encadrement, de surveillance sont en diminution. Rappelons que l'an passé, le département avait déjà perdu des postes d'AED !

Nous renouvelons notre exigence que soient reçues toutes les délégations d'établissements porteuses de revendications des collègues, notamment sur les dotations horaires.

Concernant les élèves à besoins éducatifs particuliers, ils sont de plus en plus nombreux à être inclus « par défaut » dans les classes, en raison du manque de places en IME/ITEP ou en ULIS. Ce qui est inacceptable pour FO, car chacun d'eux doit être scolarisé en fonction de la nature et du degré de son handicap.

Nous déplorons également le choix fait de ne pas créer de postes supplémentaires de maître E ou de psyEN.

Les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), en mutualisant les personnels AESH, réduisent partout l'aide, souvent déjà insuffisante, pour nombre de ces élèves et dégradent les conditions de travail des personnels.

En conséquence, FO revendique l'abandon des PIAL et le recrutement d'AESH sous statut, ainsi que la réouverture de places en IME, en ITEP et en ULIS à hauteur du nombre de notification MDPH à honorer.

La FNEC FP FO 13 n'acceptera pas, dans le contexte actuel si particulier de dégradation des conditions de travail de nos collègues, que soit remis en cause le droit syndical et le droit de grève de quelque manière que ce soit dans nos établissements, de gérer la pénurie en établissant des critères pour accepter des fermetures ou refuser des ouvertures de postes.

Pour FO, un plan d'urgence immédiat est nécessaire pour conserver à l'Ecole de la République sa mission d'instruction et d'émancipation de la jeunesse.

Nous continuons dès lors à revendiquer :

- l'ouverture de toutes les classes nécessaires,
- l'annulation de toutes les fermetures,
- le plafonnement des effectifs dans toutes les classes,
- l'augmentation du nombre de titulaires remplaçants,
- la création de postes spécialisés à hauteur des besoins
- l'embauche de personnels chargés de la surveillance, l'accompagnement, l'orientation et la santé des élèves
- le recrutement massif sur la liste complémentaires, comme le permet le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 (article 8)
- Le réemploi et la titularisation des contractuels du 1^{er} et du 2nd degré qui le souhaitent

Je vous remercie pour votre attention.